

Chefs d'entreprise

**Vous rencontrez une difficulté
avec une de vos banques ? avec un assureur-crédit ?**

Contactez la **Médiation du crédit**
un service gratuit, confidentiel et efficace

LE PROBLÈME

- Une dénonciation de votre découvert
- Un refus de crédit bancaire
- Une absence de réponse de votre banquier suite à une demande de crédit
- Une mise en cause de vos lignes d'affacturage
- Une décote par un assureur-crédit



LA SOLUTION



Saisissez votre Médiateur du crédit territorial
dans les meilleurs délais via le site internet :

www.mediateur-credit.banque-france.fr

Pour plus d'informations ou pour être
mis en relation avec un conseiller bénévole
« **Tiers de confiance de la Médiation du crédit** »

appelez le :

3414 (numéro gratuit)

www.mediateur-credit.banque-france.fr